# CONVENTION MODIFICATIVE n°2 A LA CONVENTION DE GESTION, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART LIMITROPHES DES DEPARTEMENTS DE VAUCLUSE ET DES BOUCHES-DU-RHONE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le,

**ENTRE LES SOUSSIGNES:** 

Le DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, es qualité, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du........... désigné ciaprès par « le Département des Bouches-du-Rhône »

D'une part

ET:

Le DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, représenté par son Président, Monsieur Maurice CHABERT, es qualité, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du........... désigné ci-après par « le Département de Vaucluse »

. . . .

D'autre part

#### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

### PREAMBULE:

La convention de gestion, surveillance et entretien des ouvrages d'art limitrophes des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, signée le 15 mars 2007 définit pour 7 ouvrages d'art limitrophes :

- La répartition des ouvrages entre les deux gestionnaires.
- La nature des différentes interventions qui doivent être exécutées pour chaque ouvrage.
- La prise en compte de la responsabilité vis-à-vis des recours des tiers.
- Le partage des missions et le financement des dépenses.

Les opérations d'amélioration de capacité, d'aménagement ou de reconstruction ne font pas partie de la convention qui ne traite que de la surveillance, de l'entretien et de la réparation. Elles font l'objet d'accords spécifiques décidés au coup par coup, par délibération des deux assemblées.

Une convention modificative n°1 a été signée le 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour intégrer le pont de Rognonas franchissant la Durance suite au transfert par l'Etat de cet ouvrage aux deux Départements, le Département gestionnaire étant le Département des Bouches-du-Rhône. Cette convention modificative n°1 porte le nombre d'ouvrages limitrophes à 8.

Le Département des Bouches-du-Rhône a procédé au remplacement du pont suspendu de Pertuis sur la Durance par un nouvel ouvrage qui a été mis en service en 2013.

Le Département de Vaucluse a construit un nouvel ouvrage de franchissement de la Durance à Cavaillon dit « pont du Luberon » qui a été mis en service en 2015.

# ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La convention modificative n°2 a pour objet d'ajouter à la convention de gestion des ouvrages d'art limitrophes :

- le nouveau pont de Pertuis en remplacement de l'ancien pont suspendu avec le Département des Bouches-du-Rhône comme Département gestionnaire ;
- le nouveau pont de Cavaillon dénommé « pont du Lubéron» avec le Département de Vaucluse comme Département gestionnaire.

Cette convention modificative n°2 porte donc le nombre d'ouvrages limitrophes à 9.

Toutes les clauses de la convention initiale et de la convention modificative n°1 restent applicables.

#### ARTICLE 2: REPARTITION DES OUVRAGES

L'annexe 1 de la convention modificative n°1 est remplacée par l'annexe 1 de la présente convention modificative n°2 qui intègre les deux nouveaux ponts et la désignation des départements gestionnaires

# ARTICLE 3: CONDITIONS FINANCIERES

Les dépenses sont celles afférentes à la gestion, la surveillance et l'entretien du nouveau pont de Pertuis en remplacement de l'ancien pont suspendu et du nouveau pont de Cavaillon, conformément aux dispositions de la convention initiale.

FAIT en exemplaires A Marseille,

Suivent les signatures

Pour le Département des Bouches-du-Rhône La Présidente	Pour le Département de Vaucluse
Mme Martine VASSAL	XXXXXXXX

# CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE VAUCLUSE ET DES BOUCHES DU RHONE Annexe n°1 à la convention de gestion des ponts limitrophes Liste des ouvrages d'art limitrophes des Départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône

réfecture				Situation de l'ouvrage dans les BOUCHES du RHONE			Description sommaire						Département gestionnaire
le 12 févr 2019	RD	PR	Commune	RD	PR	Commune	Obstacle franchi	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Longueur et Portées	Largeur utile	Surface utile du tablier	Département
r 2019	RD 970	4+731	Avignon	570n	0+000	Rognonas	Durance	Pont de Rognonas	Pont suspendu métallique	longueur : 414,50 m 3 travées : 80m / 254,5 m / 80 m	10,14m	4 203 m <sup>2</sup>	13
	RD 907	62+370	Avignon	RD 7n	0+270	Noves	Durance	pont de Bonpas	Voûtes béton	longueur : 512,60 m 14 travées de 32,90 m	13 m	6 664 m <sup>2</sup>	84
	RD 938a	50+ 375	Cavaillon	RD 99c	0+000	Plan d'Orgon	Durance	pont de Cavaillon	Pont métallique à poutres latérales à treillis	longueur : 320,00 m 5 travées : 54,20 m / 3 x 70,20 m / 54,20 m	11,70 m	3 744 m <sup>2</sup>	84
	RD 2r	0+000	Cavaillon	RD 99	0+000	Plan d'Orgon	Durance	pont de Luberon	Ossature mixte bipoutre acier-béton	longueur : 698,30 m 10 travées : de 34 à 81 m	9,83 m	6864 m <sup>2</sup>	84
	délaissé		Mérindol	B007	0+000	Mallemort	Durance	vieux pont suspendu de Mérindol - Mallemort	Pont suspendu (ouvrage fermé à la circulation)	longueur : 308,50 m 3 travées : 105 m / 103 m / 100,50 m.	6,10 m	1 882 m <sup>2</sup>	13
	RD 32	1+732	Mérindol	RD 23e	1+400	Mallemort	Durance	pont de Mallemort	Pont caisson en béton précontraint	Longueur : 308 m 4 travées : 61,25 m / 2 x 92 m / 61,25 m	10 m	3 080 m <sup>2</sup>	13
	RD 943	60+600	Cadenet	RD 543	0+000	La Roque d'Anthéron	Durance	pont de Cadenet	Pont caisson en béton précontraint	Longueur : 255 m 5 travées : 37,50 m / 3 x 60 m / 37,50 m	9 m	2 295 m <sup>2</sup>	84

Commission p
permanente du 8 f
févr 2019 - Rapport n° 6
<b>64</b>

RD 956	24+400	Pertuis	RD 556	0+000	Meyrargues	Durance	pont de Pertuis	Ossature mixte bipoutre acier-béton avec larges encorbellements supportés par des consoles métalliques	Longueur : 267 m 4 travées : 61,37 m / 2 x 72,20 m / 61,37 m	23,20 m	6 195 m <sup>2</sup>	13
RD 960	0	Mirabeau	RD 96	58+494	Jouques	Durance	pont de Mirabeau	Bipoutre métallique mixte	Longueur : 202 m 4 travées : 43,50 m / 2 x 57,50 m / 43,50 m.	10,70 m	2 161 m <sup>2</sup>	13